

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 19 DECEMBRE 2023
N° 2023-11

2023-11-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 21 novembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2023-11-02 : Décision modificative budgétaire n° 1

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'autoriser la décision modificative n° 1/2023 suivante du budget principal de l'exercice 2023, section dépenses d'investissement :

Opération / ligne budgétaire	Montant
18 « Espace culturel » / 2313	-4 956 €
18 « Espace culturel » / 2188	+4 956 €

2023-11-03-01 : Don de matériel réformé – photocopieur de la mairie

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de faire don de ce matériel à l'association L'Etincelle afin qu'elle le mette à la disposition de toutes les associations de la commune, charge à l'association L'Etincelle d'en gérer l'utilisation, la maintenance et les consommables, et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes y afférents.

2023-11-03-02 : Don de matériel réformé – Tracteur tondeuse Honda

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de faire don de ce matériel (tracteur tondeuse HONDA, n° d'inventaire 1193 acheté en 2008) à M. Mickael DODEMAND habitant La Rochelière, Presles, 14410 VALDALLIERE et d'autoriser M. le Maire à signer tous actes y afférents.

2023-11-04 : Demande d'aide pour les voyages scolaires

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'annuler la délibération n° 2023-02-04 et de la reformuler de la façon suivante :

- d'adopter les critères suivants pour l'attribution des aides aux voyages scolaires des enfants de la commune :

- 1 – Être habitant de la commune de Villy-Bocage,
- 2 – Voyage scolaire organisé soit par l'école communale de Villy-Bocage, soit par le collège de Villers-Bocage,
- 3 – Voyage non déjà subventionné par la commune,
- 4 – Montant de l'aide calculé en fonction du Quotient Familial du demandeur selon le tableau suivant :

Quotient Familial	Pourcentage maximum d'aide (par rapport au reste à charge de la famille)	Plafond
Inférieur ou égal à 1000	30 %	80 €
Compris entre 1001 et 1399	15 %	40 €
Supérieur ou égal à 1400	0 %	0

- de déléguer à M. le Maire l'attribution de l'aide aux voyages scolaires selon les critères définis ci-dessus et de l'autoriser à signer tout document y afférent.

Les montants correspondant à ces aides seront à prélever sur le compte 65138 « Autres secours » en section de fonctionnement.

2023-11-05 : Signature d'un devis pour la désourisation et la dératisation des écoles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de la société Normandie Désinsectisation pour la mise en place d'un plan de désourisation et de dératisation pour les écoles (cantine comprise) pour la période allant de novembre 2023 à octobre 2024 pour un montant de 432 € TTC et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

2023-11-06 : Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les avis de la commission et demande le report de la date limite de remise des propositions des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables de la commune afin de lui permettre d'approfondir le sujet et d'organiser la consultation publique basée sur les choix qui seront opérés par la commune.



Le Maire
Jean-Luc ROUSSEL

20 DEC. 2023